

**RAPPORT N° 01/7-80
au Conseil Municipal**

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
A PROXIMITE DU COLLEGE DE DOMENJOD**

APPROBATION DU PROGRAMME

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
ET DE LANCER LA PROCEDURE DE DESIGNATION
DU MAITRE D'ŒUVRE**

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION-JURY CHARGEE DE DONNER UN AVIS
POUR LA DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE**

Dans son programme 2001-2006 d'aide aux communes pour la création d'équipements sportifs complémentaires et nécessaires à l'enseignement de l'EPS dans les collèges existants, le Département a prévu de financer la construction d'une aire couverte d'activités sportives municipale (type aire de jeux pour sports collectifs 44 x 22) à Domenjod.

Cette salle viendra compléter les équipements sportifs et de plein air communaux existant à proximité du Collège (terrain d'assiette de l'ancien terrain de football de Domenjod).

Le partenariat actuel Commune/ Département prévoit le financement de l'investissement par le Département à hauteur de 100 % du coût HT des travaux sur la base d'un programme-type pour les Collèges établi par cette collectivité, évalué à 6 800 000 Francs (en intégrant le local de surveillance du site).

La gestion de l'équipement (fonctionnement, entretien, maintenance) incombera entièrement à la Commune et les modalités de répartition de l'utilisation seront régies par Convention.

En dehors des heures scolaires, la salle de sports sera utilisée par les clubs pour les entraînements et devrait permettre le développement de la pratique de sports collectifs (handball, volley-ball, etc...) sur les secteurs Est du territoire communal, Domenjod et La Bretagne qui ne disposent pas de terrains couverts.

Les éléments fonctionnels du programme pour ce projet sont les suivants :

- la salle de pratique sportive avec :

RAPPORT N° 01/7-80

- une aire de jeux polyvalente de dimensions 44 m x 22 m couverte et fermée sur ses quatre côtés avec hauteur libre de 7 m, tracés et équipements pour le handball, le volley-ball (3 terrains), le basket-ball et le badminton (6 terrains), sol avec peinture de sols sportifs sur enrobés ou en variante revêtement sportif synthétique ;
- un mur d'escalade aménagé sur la face intérieure d'un pignon, pour les besoins pédagogiques, en cas de repli climatique ;
- des locaux pour l'accueil des sportifs (élèves et clubs) ;
- 2 vestiaires collectifs (hommes / femmes) permettant d'accueillir 20 personnes avec un bloc de 6 douches collectives et 1 cabine individuelle par vestiaire (environ 2 x 30 m²) avec eau chaude produite à l'énergie solaire ;
- 2 blocs sanitaires (hommes / femmes, 2 x 15 m²) pour les utilisateurs de la salle ;
- 1 bloc sanitaire accessible directement de l'extérieur pour les utilisateurs des autres équipements sportifs de plein air (environ 15 m²)
- 1 vestiaire professeurs / encadrants avec douche et sanitaire (environ 10 m²) ;
- des locaux de service et administratifs nécessaires à bon fonctionnement et à la gestion de l'équipement :
- un local dépôt de 60 m² pour le stockage du matériel de la salle de sports et des aires extérieures, équipé de râteliers muraux et des placards ;
- un bureau pour le responsable du site et le personnel de 15 m² avec un coin technique pour la commande des éclairages de l'ensemble du site ;
- un petit local pour le rangement des produits et du petit matériel d'entretien et avec des casiers-vestiaires pour le personnel ;
- une petite salle de réunion de 15 m² pour les utilisateurs ;
- les aménagements extérieurs (parkings, cheminements) nécessaires au bon fonctionnement du site.

Le coût prévisionnel total de l'opération est évalué à 6 800 000 Francs HT (soit 1 036 653,31 euros HT), soit une enveloppe financière pour les travaux de 5 900 000 F HT (899 449,20 euros HT).

RAPPORT N° 01/7-80

Afin de démarrer les études opérationnelles au premier trimestre 2002, avec un objectif de livraison de l'équipement à la Rentrée Scolaire 2003, il convient de lancer dès à présent la procédure de désignation du maître d'œuvre.

La maîtrise d'œuvre (études et contrôle des travaux) sera confiée à un groupement composé d'un Architecte, mandataire commun, et de Bureaux d'Etudes Techniques dont le choix sera effectué suite à une mise en concurrence sur compétences, références et moyens, et après avis d'une Commission composée comme un Jury, sachant que l'estimation prévisionnelle de la rémunération est comprise entre 90 000 et 200 000 Euros HT (Article 74 / alinéa II-2 du Code des Marchés Publics).

Ultérieurement, vous serez à nouveau saisi pour valider l'avis de ladite Commission et m'autoriser à passer le marché négocié de maîtrise d'œuvre.

Je vous demande donc :

- d'adopter le principe de construction de cette aire couverte d'activités sportives à Domenjod et d'en approuver le programme ;
- de m'autoriser à mobiliser la subvention du Département prévue à cet effet dans le cadre de son programme 2001-2006 pour réalisation d'équipements sportifs pour les Collèges ;
- de m'autoriser à lancer la procédure de désignation du maître d'œuvre de l'opération ;
- de fixer, comme suit, la composition de la Commission-Jury chargée de donner son avis pour la désignation du maître d'œuvre :

. Maire (Président) ou son représentant,

. 5 membres titulaires	(élus par le Conseil Municipal
et 5 membres suppléants	(en son sein,
	(à la représentation proportionnelle
	(au plus fort reste

. 2 personnalités compétentes	(désignés
et 4 maîtres d'œuvre compétents	(par le Maire ;

* assistent également aux réunions de la Commission-Jury :

. le représentant du Ministre chargé de la Concurrence (Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes),

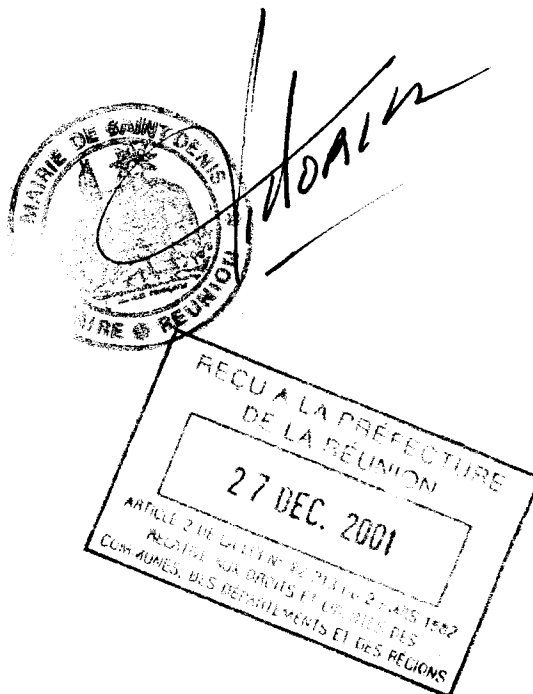
. le comptable de la collectivité (Receveur Municipal) ;

RAPPORT N° 01/7-80

- de désigner les membres titulaires et suppléants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la Commission-Jury ainsi constituée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 01/7-80
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001**

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
A PROXIMITE DU COLLEGE DE DOMENJOD**

APPROBATION DU PROGRAMME

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
ET DE LANCER LA PROCEDURE DE DESIGNATION
DU MAITRE D'ŒUVRE**

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION-JURY CHARGEE DE DONNER UN AVIS
POUR LA DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-80 présenté par le Maire ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte le principe de construction d'une aire couverte d'activités sportives à proximité du Collège de Domenjod et en approuve le programme détaillé au texte du Rapport.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter la subvention du Département prévue à cet effet dans le cadre de son programme 2001-2006 pour la réalisation d'équipements sportifs pour les Collèges.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer la procédure pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération.

DELIBERATION N° 01/7-80

ARTICLE 4

Approuve la composition de la Commission chargée de donner son avis pour la désignation du Maître d'œuvre :

- . Maire (Président) ou son représentant,

- . 5 membres titulaires
et 5 membres suppléants (élus par le Conseil Municipal
(en son sein,
(à la représentation proportionnelle
(au plus fort reste

- . 2 personnalités compétentes
et 4 maîtres d'œuvre compétents (désignés
(par le Maire ;
- * siégeant avec voix consultative :
 - . le représentant du Ministre chargé de la Concurrence (Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes),
 - . le comptable de la collectivité (Receveur Municipal).

(au scrutin secret)

ARTICLE 5

Procède à l'élection des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la Commission chargée de dépouiller les offres et de donner un avis pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération.

- * Bulletins collectés 49
- * Bulletin blanc 1
- * Bulletins nuls 2

* Suffrages exprimés/ obtenus

Titulaires			Suppléants		
1	Christian ALBANY	46	1	Claudine GERMAIN	46
2	Daniel POUNY	46	2	Sonia IBAO	46
3	Marie-Ghislaine RAMASSAMY	46	3	Jean-Baptiste RIVIERE	46
4	Charles-Henri GERARD	46	4	Josiane PEPIN	46
5	Alain ARMAND	46	5	Sudel FUMA	46

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

